

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 mars 2021

PROCES-VERBAL SOMMAIRE

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-et-un, le trente mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Saint Georges du Bois en séance ordinaire, sous la présidence de Jean GORIOUX.
En exercice	Présents	Votants	
50	36 puis 38 puis 37 puis 38	41 puis 43 puis 42 puis 43	
Présents / Membres titulaires :			
MM. Jean GORIOUX – Catherine DESPREZ (a reçu pouvoir de Madame Sylvie PLAIRE) - Christian BRUNIER – Raymond DESILLE – Micheline BERNARD – Gilles GAY – Pascal TARDY – Christophe RAULT – Didier BARREAU – Pascale GRIS (a reçu pouvoir de Madame Frédérique RAGOT) – Anne-Sophie DESCAMPS – Barbara GAUTIER-SERUS (reçu pouvoir de Monsieur Bruno CALMONT) – Joël LALOYAUX – Marie-France MORANT – François PELLETIER – Olivier DENECHAUD - Baptiste PAIN – Florence VILLAIN – Eric BERNARDIN – Angélique PEINTRE - Alisson CURTY - Éric GUINOISEAU – Isabelle DECOURT - Philippe BARITEAU - Jean-Michel SOUSSIN – Christelle GRASSO – Matthieu CADOT - Pascale BERTEAU – Philippe BODET – Martine LLEU (a reçu pouvoir de Monsieur Walter GARCIA) – Marylise BOCHE – Jean-Yves ROUSSEAU (a reçu pouvoir de Monsieur Jean-Pierre SECQ) – Laurent ROUFFET - Didier TOUVRON - Danielle BALLANGER - Thierry PILLAUD			
Madame Françoise DURRIEU est arrivée à 18h10 et n'a pas pris part au vote de la 1 ^{ère} délibération Monsieur Thierry PILLAUD est arrivé à 18h15 et n'a pas pris part au vote de la 1 ^{ère} délibération Monsieur Didier TOUVRON a quitté la salle et n'a pas pris part au vote de la 10 ^{ème} délibération			
Présent / Membre suppléant :			
M. Yannick BODAN Mme Françoise DURRIEU			
Absents non représentés :			MM. Philippe PISSOT (excusé) - Emmanuel NICOLAS (excusé) - Steve GABET (excusé) – David CHAMARD (excusé) – Stéphane AUGÉ (excusé) - Younes BIAR – Thierry BLASZEZYK)
Egalement présents à la réunion :			Mesdames Christelle LAFAYE-PELLEFIGUE – Pauline MENANT CHAVATTE – Cécile PHILIPPOT – Camille VILLARD – Isabelle DESCHAMPS Messieurs Philippe FOUCHER – François PERCOT
Secrétaire de séance :			Affichage du procès-verbal en date du 6 avril 2021  Le Président, Jean GORIOUX
Monsieur Eric GUINOISEAU			
Convocation envoyée le : 24 mars 2021			
Affichage de la convocation (art. L 2121-10 du CGCT) le : 24 mars 2021			

Ordre du jour :

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Approbation des procès-verbaux des réunions des conseils communautaires du 16 et du 23 février 2021

2. ENVIRONNEMENT

2.1 CYCLAD – Projet Tribio – Présentation par Monsieur Etienne VITRE du déploiement de la collecte séparée des biodéchets en apport volontaire sur la Communauté de Communes Aunis Sud

2.2 Plan Climat Air Energie Territorial – Convention 2021 de partenariat avec l'AREC Nouvelle Aquitaine pour l'appui au suivi de la démarche énergie climat et pour un appui au ciblage/définition du potentiel de développement des EnR

2.3 Avis de la Communauté de Communes Aunis Sud dans le cadre de l'enquête publique préalable à l'autorisation environnementale pour le renouvellement de l'autorisation d'entretien du canal de Charras pour la période 2020-2030

2.4 Projet Alimentaire Territorial (PAT) – Convention avec la Communauté de Communes Aunis Atlantique pour l'accueil et l'encadrement d'un groupe de stagiaires dans le cadre de la réalisation de l'action « connaître, orienter et suivre la demande » du PAT

3. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

3.1 Parc d'activités économiques du Fief Girard (tranche 2) – Le Thou – Vente d'un terrain (lot 6)

4. ADMINISTRATION GENERALE

4.1 Programme « Petites Villes de Demain » – Mise en place de la convention d'adhésion entre la ville de Surgères, la Communauté de Commune Aunis Sud et l'Etat

4.2 Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Présentation de la démarche

5. FINANCES

5.1 Vote du produit de la Taxe GEMAPI pour l'exercice 2021

5.2 Vote des taux de fiscalité

5.3 Vote du taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

6. DEVELOPPEMENT SOCIAL - ENFANCE JEUNESSE FAMILLE

6.1 Volet Enfance jeunesse famille / développement social – Attributions de Subventions – Année 2021

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 Modification du tableau des effectifs

7.2 Adhésion au service de remplacement du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime – Mise en place d'une convention-cadre

8. BATIMENTS

8.1 Travaux d'extension du siège social de la Communauté de Communes Aunis Sud - Avenant n°1 pour le lot n°7 « cloisons sèches – isolation – plafonds »

9. DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN VERTU DE SA DELEGATION

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Approbation des procès-verbaux des réunions des conseils communautaires du 16 et du 23 février 2021

Délibération n°2021-03-14

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**

- Approuve le procès-verbal de la réunion du mardi 16 février 2021 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée,
- Approuve le procès-verbal de la réunion du mardi 23 février 2021 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée.

2. ENVIRONNEMENT

2.1 CYCLAD – Projet Tribio – Présentation par Monsieur Etienne VITRE du déploiement de la collecte séparée des biodéchets en apport volontaire sur la Communauté de Communes Aunis Sud

La Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte fixe comme objectif la généralisation du tri à la source des biodéchets. Le Paquet Économie Circulaire de l'Union Européenne exige que cet objectif soit atteint au plus tard le 31 décembre 2023.

Les élus du Syndicat Mixte Cyclad, après 10 ans de travail sur le compostage individuel et trois expérimentations de collecte séparée des biodéchets, ont choisi d'anticiper cette réglementation et lancent l'opération TRIBIO 2023 pour tout le territoire de Cyclad.

Ce projet de déploiement de la collecte séparée des biodéchets est soutenu par l'ADEME et la Région Nouvelle Aquitaine.

Cette collecte a été lancée en novembre dernier en Vals de Saintonge et elle sera initiée dès l'automne prochain en Aunis Sud.

Monsieur Etienne VITRE directeur de Cyclad est venu présenter aux élus communautaires le projet et la démarche opérationnelle.

2.2 Plan Climat Air Energie Territorial – Convention 2021 de partenariat avec l'AREC Nouvelle Aquitaine pour l'appui au suivi de la démarche énergie climat et pour un appui au ciblage/définition du potentiel de développement des EnR

Délibération n°2021-03-15

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**

- Décide de la fin de la convention signée en 2018, devenue obsolète,
- Autorise le Président ou son représentant à signer avec l'AREC Nouvelle Aquitaine une convention courant jusqu'au 31 décembre 2022 dite « pour l'appui au suivi de la démarche énergie climat et pour un appui au ciblage/définition du potentiel de développement des EnR » pour un montant évalué à 8 750 € et dont le projet a été envoyé aux membres du conseil communautaire à l'appui de la convocation à la réunion de ce jour,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2021,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2.3 Avis de la Communauté de Communes Aunis Sud dans le cadre de l'enquête publique préalable à l'autorisation environnementale pour le renouvellement de l'autorisation d'entretien du canal de Charras pour la période 2020-2030

Délibération n°2021-03-16

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**

- Donne un avis favorable au renouvellement de l'autorisation d'entretien du canal de Charras pour la période 2020-2030 tel que présenté dans le dossier d'enquête publique,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2.4 Projet Alimentaire Territorial (PAT) – Convention avec la Communauté de Communes Aunis Atlantique pour l'accueil et l'encadrement d'un groupe de stagiaires dans le cadre de la réalisation de l'action « connaître, orienter et suivre la demande » du PAT

Délibération n°2021-03-17

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**

- Valide le projet d'accueil de stagiaires dans le cadre de l'élaboration du PAT,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention avec la Communauté de Communes Aunis Atlantique pour l'accueil et l'encadrement d'un groupe de stagiaires dans le cadre de la réalisation de l'action « connaître, orienter et suivre la demande » du PAT, dont un exemplaire a été envoyé aux membres du conseil communautaire à l'appui de la convocation à la réunion de ce jour,
- Valide le plan de financement de ce dispositif et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2021,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

3. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

3.1 Parc d'activités économiques du Fief Girard (tranche 2) – Le Thou – Vente d'un terrain (lot 6)

Délibération n°2021-03-18

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**

- Autorise Monsieur le Président à signer un avant contrat de vente et/ou un contrat de vente avec l'entreprise Distri Net Service représentée par Monsieur Stéphane VILLARD, ou avec toute société de crédit-bail de son choix, ou avec toute autre personne morale représentée par Monsieur Stéphane VILLARD, pour un terrain cadastré section X n° 333, d'une superficie de 2 464 m² (lot 6), sis sur le Parc d'activités économiques du Fief Girard (Tranche 2) au Thou, au prix de 20,00 € H.T. le m², soit 49 280,00 € H.T. et 59 136,00 € T.T.C.,

- Dit que le prix ainsi fixé est taxé sur la valeur ajoutée (T.V.A.) incluse au taux actuellement en vigueur. En cas de modification de ce taux, le prix sera majoré ou minoré en fonction de sa variation,
- Dit que si un avant contrat de vente est nécessaire il sera signé devant notaire, et qu'il déterminera notamment la date butoir pour la signature du contrat de vente du terrain après la levée des clauses suspensives,
- Dit que le contrat de vente sera signé devant notaire,
- Joint à la présente délibération l'estimation du service local des Domaines et le plan de bornage,
- Dit que l'ensemble des frais sera à la charge de l'acquéreur,
- Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président en charge du Développement Economique à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

4. ADMINISTRATION GENERALE

4.1 Programme « Petites Villes de Demain » – Mise en place de la convention d'adhésion entre la ville de Surgères, la Communauté de Commune Aunis Sud et l'Etat

Délibération n°2021-03-19

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**

- Valide les termes de la convention d'adhésion du programme Petites Villes de Demain à établir entre la Ville de Surgères, la Communauté de Communes Aunis Sud et l'Etat, dont un exemplaire a été envoyé aux membres du conseil communautaire à l'appui de la convocation à la réunion de ce jour,
- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

4.2 Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) – Présentation de la démarche

Monsieur le Président a présenté succinctement aux conseillers communautaires le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Le premier objectif de ce nouveau contrat est de simplifier le paysage contractuel en rapprochant tous les dispositifs de l'Etat dans un contrat unique. Le second objectif est à court terme de permettre l'identification d'actions à impact immédiat à mettre en œuvre rapidement au niveau local pour favoriser la relance.

Pour la Communauté de Communes Aunis Sud, il a été décidé de retenir celui de la CdC Aunis Sud.

Trois volets sont prévus dans le contrat :

- Un volet relance (projets qui vont contribuer au plan de relance de manière immédiate)
- Un volet cohésion des territoires

- Un volet transition écologique le contrat doit recenser à titre principal l'ensemble des actions spécifiques relatives à la transition écologique.

Une mise à jour du diagnostic de la collectivité est nécessaire pour dégager les enjeux et ainsi définir les objectifs prioritaires du CRTE. Une mise à jour du projet de territoire peut être nécessaire. Pour cette tâche, une aide à l'ingénierie a été sollicitée auprès de l'ANCT, une réponse favorable a été donnée avec la mise à disposition de 2 bureaux d'étude pour 5 semaines.

Un comité de pilotage est créé pour assurer le bon déroulé de différentes phases du projet en fonction des objectifs généraux et entretenir une dynamique au sein des différents acteurs impliqués. Sa composition est la suivante :

- Monsieur Jean GORIOUX, en qualité de Président du Comité de pilotage
- Monsieur le Sous-Préfet, en qualité de co-président du Comité de pilotage
- Mesdames, Messieurs les vices président de la Communauté de Communes Aunis sud,
- Mesdames, Messieurs les représentants de l'Etat,
- Un représentant du Conseil Départemental,
- Un représentant du Conseil Régional,
- Un représentant du Conseil de développement,
- Un représentant du CEREMA,
- Un représentant de l'ADEME,
- Un représentant de la Banque des Territoires.

5. FINANCES

5.1 Vote du produit de la Taxe GEMAPI pour l'exercice 2021

Délibération n°2021-03-20

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**

- Décide de fixer le produit de la taxe GEMAPI pour l'exercice 2021 à 111 700 €,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

5.2 Vote des taux de fiscalité

Délibération n°2021-03-21

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**

- Fixe les taux 2021 pour les 3 taxes ainsi que suit :
- **Foncier Bâti** **1,27%**
- **Foncier Non Bâti** **6,44%**
- **Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)** **24,50%**
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif et financier de la présente délibération.

5.3 Vote du taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Délibération n°2021-03-22

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**

- Fixe le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de la Communauté de Communes Aunis Sud pour l'année 2021 à **9,17 %**,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

6. DEVELOPPEMENT SOCIAL - ENFANCE JEUNESSE FAMILLE

6.1 Volet Enfance jeunesse famille / développement social – Attributions de Subventions – Année 2021

Délibération n°2021-03-23

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**

- Décide d'arrêter comme suit les montants des subventions allouées par la Communauté de Communes Aunis Sud, au titre du mois de mars 2021 pour le volet "développement social et Enfance, Jeunesse, Famille" :

Communes membres dans le cadre de l'enfance, Jeunesse, Famille

• Commune d'Ardillières	23 724 €
• Commune de Marsais	3 128 €
• Commune de Saint Saturnin du Bois	17 632 €
• Commune de Bouhet	3 407 €
• Commune de Surgères	19 806 €
• Commune de La Devise	4 114 €
Soit un total de 71 811 €	

S.I.V.O.S dans le cadre de l'enfance, Jeunesse, Famille

• SIVOS De Genouillé - Saint Crépin	17 817 €
• SIVOS Ballon-Ciré	15 761 €
Soit un total de 33 578 €	

Associations dans le cadre de l'enfance, Jeunesse, Famille

• Aux p'tits câlins	68 675 €
• Bambins d'Aunis	166 654 €
• Centre d'Animation et de Citoyenneté	39 182 €
• Les Jolis Mômes	23 210 €
• U.D.A.F. 17	2 315 €
• Les Petits Galopins	32 490 €
• L'Ilot Vacances	29 372 €
• Plaine d'Aunis Pleine de Jeunes	52 975 €
• Relais Parents Assistants Maternels - Grains de Soleil	20 400 €
• Scouts et guides de France	1 402 €
• Vacances Loisirs le Thou Landrais	44 446 €
• Office Multi-Activités Jeunesse Enfance	74 671 €
Soit un total de 555 792 €	

Associations dans le cadre du Développement Social

• Aunis G.D.	51 642 €
• AROZOAAR / Jardin de Cocagne	17 204 €
• Association d'Aide à l'Emploi	5 984 €
• Centre d'Animation et de Citoyenneté (C.A.C.)	39 348 €
• Accorderie de Surgères et de l'Aunis	2 720 €
• Bambins d'Aunis	2 720 €
Soit un total de 119 618 €	

C.I.A.S dans le cadre du Développement Social

• Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S.)	390 000 €
Soit un total de 390 000 €	

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération,

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 Modification du tableau des effectifs

Délibération n°2021-03-24

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**

- Approuve au **01.01.2021**, dans le cadre des dispositions du PPCR, la suppression :
 - o 1 poste d'assistant socio-éducatif de jeunes enfants de 1^{ère} classe,
 - o 1 poste d'assistant socio-éducatif de 1^{ère} classe,
 - o 1 poste d'assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe,
- Approuve au **01.01.2021**, dans le cadre des dispositions du PPCR, la création :
 - o 1 poste d'éducateur de jeunes enfants,
 - o 2 postes d'assistants socio-éducatifs,
- Approuve la création au **01.06.2021**, dans le cadre des avancements de grades 2021, des postes suivants :
 - o 1 poste d'ingénieur hors classe,
 - o 2 postes d'adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe,
 - o 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- Acte qu'après nomination des agents sur leur nouveau grade, les précédents postes seront fermés soit :
 - o **01.06.2021** : 1 poste d'ingénieur principal, 2 postes d'adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe,
 - o **01.12.2021** : 1 poste d'adjoint technique,
- Décide au **01.06.2021**, la création d'un poste d'adjoint technique à 17h30mn pour la gestion des stocks de l'épicerie solidaire au CIAS,
- Dit que le tableau des effectifs ci-annexé résultant de la présente délibération est modifié en conséquence,
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces postes sont inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

7.2 Adhésion au service de remplacement du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime – Mise en place d'une convention-cadre

Délibération n°2021-03-25

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**

- Autorise Monsieur le Président, à signer la convention relative à l'adhésion de la Communauté de Communes Aunis Sud au service de remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime dont un exemplaire a été envoyé aux membres du conseil communautaire à l'appui de la convocation à la réunion de ce jour,
- Dit que la présente convention est conclue au titre de l'année en cours et renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 5 ans,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour le suivi administratif et financier de la présente délibération.

8. BATIMENTS

8.1 Travaux d'extension du siège social de la Communauté de Communes Aunis Sud - Avenant n°1 pour le lot n°7 « cloisons sèches – isolation – plafonds »

Délibération n°2021-03-26

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**

- Approuve l'avenant en plus-value au marché n°2019-009 concernant les travaux du lot n°7 – Cloisons Sèches – Isolations - Plafonds, relatif à l'extension du siège social de la Communauté de Communes Aunis Sud,
- Prend bonne note que la plus-value globale liée à cet avenant s'élève donc à 8,29 % du marché initial,
- Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant en plus-value au marché de travaux n° 2019-009 avec l'entreprise Sarl PARIS Xavier pour un montant de 8 293,01 € H.T, soit 9 951,61 € T.T.C., portant ainsi le montant du marché à 108 313,89 € H.T. soit 129 976,67 € T.T.C.,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

9. DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN VERTU DE SA DELEGATION

Monsieur Jean GORIOUX, Président, a informé l'Assemblée des décisions prises en application des délégations données par le Conseil Communautaire :

Décision 2021D14 du 9 mars 2021 – portant sur l'attribution d'un accord-cadre pour la fourniture et livraison de titres-restaurant :

Catégorie de prestations : Service

Durée : 22 mois

Objet des prestations :

- Fourniture et livraison de titres-restaurant

Entreprise attributaire :

NATIXIS intertitres

30 Avenue Pierre Mendès-France

75013 PARIS

N° SIRET : 718 503 386 00127

Référence marché : 2021-006

Montant TTC du marché : 5€ 00 par titre-restaurant

Décision 201D15 du 11 mars 2021 portant sur la renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur le bien cadastré section ZD n° 114 (Forges).

Décision 201D16 du 11 mars 2021 portant sur la convention d'occupation précaire et d'accompagnement pour l'atelier numéro 2 à la Pépinière d'entreprises Indigo pour l'entreprise Brasserie des Jérôme. Cette location est consentie pour la période du 1^{er} mars 2021 au 31 décembre 2021 inclus, moyennant un loyer mensuel de 219,38 € H.T., soit 263,26 € T.T.C. Le loyer sera payable d'avance le 1^{er} de chaque mois.

Décision 201D17 du 15 mars 2021 portant sur une demande de subvention au titre des Fonds Européens de Développement Régional (FEDER), pour le Réaménagement du Pôle Gare de Surgères en Pôle d'échanges Multimodal.

Monsieur Le Président est autorisé à déposer un dossier d'une demande de subvention, au titre des Fonds Européens de Développement Régional (FEDER) et de solliciter une subvention d'un montant de **2 362 665,60 €**.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 19h 55.

Fait à Surgères, le 2 avril 2021

Le Président

Jean GORIOUX

